

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 722 174

②1 N° d'enregistrement national : 94 08559

⑤1 Int Cl⁶ : B 65 D 83/00

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 11.07.94.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 12.01.96 Bulletin 96/02.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés : DIVISION DEMANDEE LE 09/08/95 BÉNÉFICIAIRE DE LA DATE DE DÉPÔT DU 09/12/94 DE LA DEMANDE INITIALE N° 94 14830 (ARTICLE L.612-4) DU CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

⑦1 Demandeur(s) : SOCIÉTÉ DE SALAISONS LE VEXIN
SOCIÉTÉ ANONYME — FR.

⑦2 Inventeur(s) : DEVIN PATRICE.

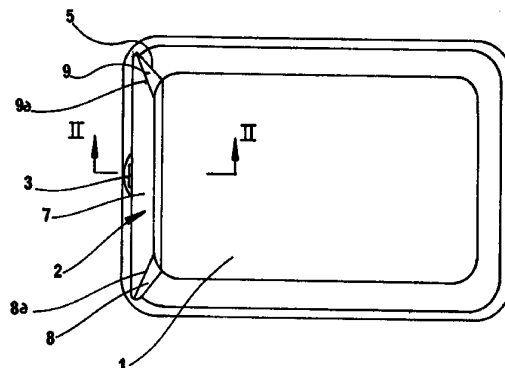
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : LOYER.

⑤4 DISPOSITIF D'EXTRACTION D'AU MOINS UNE TRANCHE DE PRODUIT CONTENU DANS UN RÉCIPENT.

⑤7 L'invention concerne un dispositif d'extraction de tranche de produit contenu dans un récipient.

Ce dispositif est du type comportant une conformation en contact avec le produit à extraire et une languette de préhension. La conformation (4, 14) est une conformation mince et souple sensiblement en forme de coquille.



FR 2 722 174 - A1



DISPOSITIF D'EXTRACTION D'AU MOINS UNE TRANCHE
DE PRODUIT CONTENU DANS UN RECIPIENT

5 L'invention est relative à un dispositif
d'extraction d'au moins une tranche de produit contenu dans
un récipient.

L'invention est particulièrement utile pour
extraire hors d'un récipient une ou plusieurs tranches d'un
produit alimentaire, notamment d'un produit de charcuterie
10 du genre pâté, confit, composition en gelée, rillettes, ou
analogue ou d'un produit de pâtisserie.

Le document FR 2.141.464 décrit un dispositif de
l'art antérieur constitué par un élément formé d'un fond et
de deux branches latérales, destiné à être placé à
15 l'intérieur d'un récipient et possédant une section
transversale en forme de U. Au moins une branche de la
forme en U est destinée à être placée contre une paroi
latérale dudit récipient en épousant le contour, tandis
que le fond de la forme en U est destiné à être placé en
20 regard du fond dudit récipient contre celui-ci ou à faible
distance de celui-ci.

Les dispositifs connus de ce type donnent
généralement satisfaction pour l'extraction d'une portion
de produit, mais présentent cependant plusieurs
25 inconvénients : d'une part, ces dispositifs présentent une
épaisseur importante indésirable en raison de ce qu'ils
sont fabriqués par injection de polypropylène selon une
épaisseur minimale d'injection de 2 à 3 mm ; d'autre part,
ces dispositifs présentent une languette de préhension
30 relativement rigide, constituant un obstacle au
conditionnement ou au suremballage du récipient équipé du
dispositif de l'art antérieur.

En outre, dans le cas de l'extraction de tranches
de produits fragiles ou nécessitant une bonne présentation,
35 ces dispositifs ne sont pas utilisables en raison de ce
qu'ils marquent la surface de la tranche suivant celle en
cours d'extraction à l'aide du dispositif.

L'invention a pour but de remédier aux inconvénients précités de la technique antérieure en créant un nouveau dispositif d'épaisseur très faible, comportant une languette de préhension flexible apte à être suremballée avec le récipient contenant le produit et ne marquant pas les tranches de produit.

L'invention a pour objet un dispositif d'extraction de tranche de produit contenu dans un récipient, du type comportant une conformation en contact avec le produit à extraire et une languette de préhension, caractérisé en ce que ladite conformation est une conformation mince et souple sensiblement en forme de coquille.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention

- la conformation est fabriquée par thermoformage d'une feuille mince de matériau synthétique ;

- la languette de préhension vient de matière avec ladite conformation ;

- la languette est flexible entre deux positions, dont la première correspond à l'extraction et la deuxième correspond à l'effacement dans un sens permettant le conditionnement ou le suremballage simultané en position du dispositif, du récipient et du produit contenu dans le récipient ;

- la conformation est sensiblement en forme de prisme à base trapézoïdale ;

- la base de la conformation fait avec la paroi latérale un angle obtus ;

- l'angle obtus est de préférence compris entre 90 et 135 degrés d'angle sexagésimaux.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description qui va suivre donnée à titre d'exemple non limitatif en référence aux dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 représente schématiquement une vue de dessus d'un récipient équipé d'un dispositif selon l'invention.

La figure 2 représente une vue schématique en élévation avec coupe longitudinale partielle selon la ligne II-II de la figure 1.

5 La figure 3 représente une vue de dessus d'un dispositif selon l'invention.

Les figures 4 et 5 représentent schématiquement un autre mode de réalisation de l'invention respectivement en vue de dessus et en élévation avec coupe longitudinale partielle selon la ligne V-V de la figure 4.

10 La figure 6 représente schématiquement une vue en coupe transversale selon la ligne VI-VI de la figure 4.

En référence aux figures 1 à 3, un conteneur 1 destiné à recevoir des produits séparables en tranches contient un dispositif 2 selon l'invention.

15 Le dispositif 2 comporte une patte de préhension 3 ou moyen équivalent d'extraction d'une conformation 4 sensiblement en forme de coquille flexible.

20 Selon l'invention, la conformation 4 est adaptée pour présenter une surface de contact avec la tranche de produit à extraire supérieure à 40% : on a, en effet, constaté que, dans ce cas, la tranche de produit à extraire reste maintenue contre le dispositif selon l'invention et se déplace avec lui en un mouvement d'ensemble, de sorte que la tranche adjacente non extraite reste éloignée et
25 hors d'atteinte du bord 5 de la coquille.

Ainsi, grâce à l'invention, les tranches adjacentes de produit se déplacent l'une par rapport à l'autre, sans aucun risque de marquage de tranche.

30 Dans le mode de réalisation des figures 1 à 3, le dispositif selon l'invention présente une forme générale prismatique à base sensiblement trapézoïdale 6 présentant une hauteur h inférieure à l'épaisseur des tranches à extraire ; une épaisseur faible inférieure à 0,6mm et une souplesse permettant une adaptation de forme à la forme de
35 la tranche du produit.

La forme sensiblement prismatique de ce dispositif est obtenue de préférence par thermoformage, selon une technique appelée "thermoformage sans trottoir" dans le langage des spécialistes, d'une feuille mince de matière synthétique présentant la qualité alimentaire. A titre d'exemple, on cite en tant que matière synthétique un polypropylène (PP) ou un polyéthylène haute densité (PEHD); il est clair, cependant, que l'invention englobe l'utilisation de tout matériau thermoformable en épaisseur faible.

L'angle A formé par la paroi sensiblement verticale 7 ou sensiblement parallèle à la paroi latérale la du récipient 1 avec la base trapézoïdale 6 est un angle obtus compris de préférence entre 92 et 135 degrés d'angle sexagésimaux.

Enfin, les faces latérales 8 et 9 sensiblement triangulaires s'éloignent l'une de l'autre à partir de leurs arêtes d'intersections respectives 8a et 9a avec la paroi 7 précitée de manière à faciliter l'adaptation souple du dispositif selon l'invention au produit à extraire.

Ce premier mode de réalisation de l'invention permet l'extraction de tranches consécutives de produit, en raison de ce que le récipient 1 présente une section sensiblement constante.

En référence aux figures 4 à 6, un autre dispositif selon l'invention est placé dans un moule ou terrine 11 dont la section va en s'élargissant des extrémités vers le milieu du moule.

Le moule 11 présente à ses extrémités des rebords 11a de préhension, de manière connue en soi.

Le dispositif 12 selon l'invention comporte une languette 13 de préhension venue de matière avec une conformation 14 en coquille flexible.

Dans cet exemple de réalisation, le dispositif selon l'invention est également représenté sous forme sensiblement prismatique avec une face d'adhésion 17 à la

tranche à extraire, des faces latérales sensiblement triangulaires 18 et 19 limitées par un bord 15 et un fond 16.

5 Bien entendu, ce dispositif présente une souplesse suffisante pour s'adapter à la forme du produit qui sera introduit dans le récipient.

10 Cependant, en raison de ce que le produit contenu va en s'élargissant des extrémités vers le centre du récipient, le dispositif n'est utilisable dans ce cas que pour l'extraction de la première tranche dite "entame" et éventuellement de quelques tranches suivantes de produit.

15 Dans les deux modes de réalisation, les languettes 3 et 13 de préhension sont de préférence flexibles et orientables à volonté pour être contenues dans le volume du récipient afin de permettre le suremballage ou le conditionnement instantané et simultané du récipient équipé du dispositif selon l'invention et du produit.

20 A titre d'exemple, une languette 3 ou 13 est apte à pivoter dans le sens de la flèche 10 ou 20 des figures 2 ou 5 entre une position 3 ou 13 d'extraction et une position 3a ou 13a d'effacement.

25 L'invention couvre toute variante de pivotement ou d'escamotage de languette 3 ou 13 de préhension, dans un sens d'effacement permettant le suremballage ou conditionnement simultané précité dans une position prédéterminée.

R E V E N D I C A T I O N S

- 5 1. - Dispositif d'extraction de tranche de produit
contenu dans un récipient, du type comportant une
conformation en contact avec le produit à extraire et une
languette de préhension, caractérisé en ce que ladite
conformation (4, 14) est une conformation mince et souple
10 sensiblement en coquille.
2. - Dispositif selon la revendication 1,
caractérisé en ce que ladite conformation (4, 14) est
fabriquée par thermoformage d'une feuille mince de matériau
synthétique.
- 15 3. - Dispositif selon la revendication 2,
caractérisé en ce que la languette (3, 13) de préhension
vient de matière avec ladite conformation (4, 14).
4. - Dispositif selon l'une des revendications
précédentes, caractérisé en ce que ladite languette est
20 flexible entre deux positions (3, 3a ; 13, 13a), dont la
première (3, 13) correspond à l'extraction et la deuxième
correspond à l'effacement dans un sens permettant le
conditionnement ou le suremballage simultané en position du
dispositif (2, 12), du récipient (1, 11) et du produit
25 contenu dans le récipient.
5. - Dispositif selon l'une des revendications
précédentes, caractérisé en ce que la conformation (2, 12)
est sensiblement en forme de prisme à base trapézoïdale (4,
14).
- 30 6. - Dispositif selon l'une des revendications
précédentes, caractérisé en ce que la base (4, 14) de la
conformation fait avec la paroi latérale (7, 17) un angle
obtus (A).
7. - Dispositif selon la revendication 7,
35 caractérisé en ce que ledit angle obtus (A) est de
préférence compris entre 92 et 135 degrés d'angle
sexagésimaux.

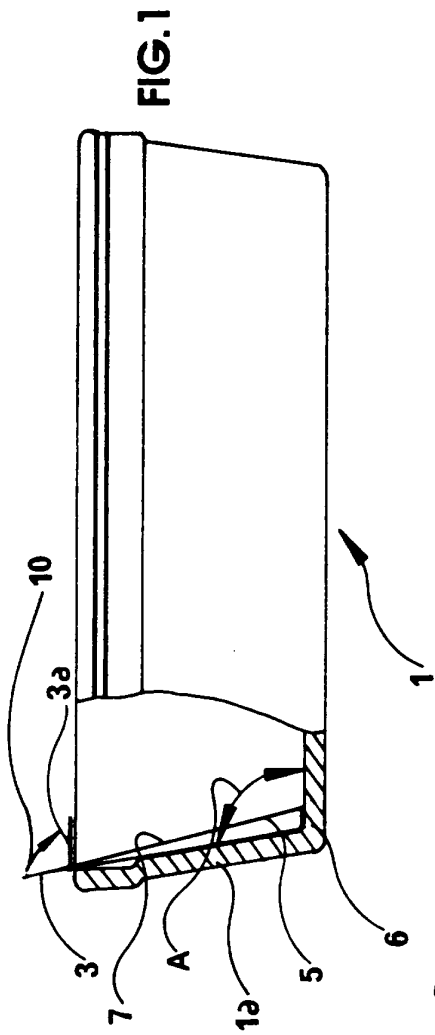


FIG. 1

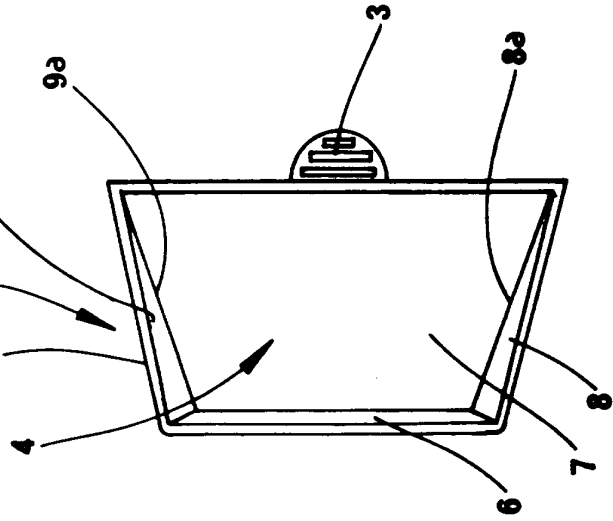


FIG. 2

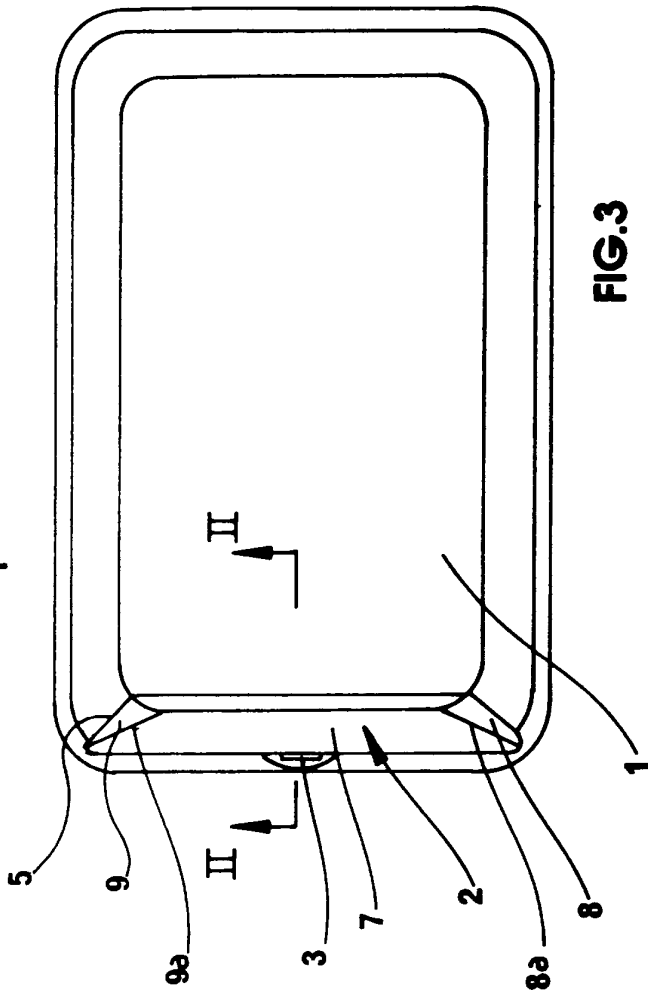


FIG. 3

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

2722174

N° d'enregistrement
national

FA 503455
FR 9408559

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X Y	FR-A-2 667 575 (DORIA CIE ATELIER) * abrégé; figures * ---	1-3,5-8 4
A	FR-A-2 635 083 (SOFIBI) * abrégé; figures * ---	1,5-7
Y,D A	FR-A-2 141 464 (ONNO SA) * abrégé; figures * -----	4 1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
30 Mars 1995		Zanghi, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		I : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ----- & : membre de la même famille, document correspondant